

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES DE GIEVRES DU VENDREDI 5 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le cinq juin à 10 heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la Présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : 27 mai 2020

Étaient présents les membres suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Serge DUVOUX, Mme Madeleine BOUSSAC, Mme Monique CLAIRE, Mme Irène BOURGINE, Mme Sylvie CARRE, Mme Mauricette SIDHOUM, Mme Claudette DESROCHES, M. Pierre DUBIN, Mme Huguette TOYER , M Hervé GUENAI, Mme Christine THIRY, Mme Pascale TOYER

Était absent excusé le membre suivant : Mme Marie-Françoise DUEZ,

Était absent non excusé le membre suivant : Mme Marie-Thérèse LACORD,

Madame Sylvie CARRE a été nommée secrétaire par le Conseil d'Administration.

Après avoir effectué l'appel et constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Président ouvre la séance et entame l'étude de l'ordre du jour.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (mesure d'urgence)

Monsieur le Maire expose le cas de Mr MOUZE Jean Pierre ancien employé de la commune de Gièvres et résident à Gièvres.

Monsieur MOUZE est décédé sans laisser des fonds pour pourvoir à ses obsèques.

Monsieur le Président propose que le CCAS prenne en charge les frais d'obsèques qui seront effectués par l'entreprise CATON, le montant s'élevait à 3.197,86 Euros, majorés de 100,00 Euros pour la concession de cimetière.

Le compte secours d'urgence n'étant pas assez approvisionné, Monsieur le Président propose une décision modificative du compte réception en faveur du compte secours d'urgence.

Chapitre 6257 : Réception - 3500 Euros

Chapitre 6561 : secours d'urgence + 3500 Euros

Monsieur le Président, précise que le manque sur le chapitre réception sera comblé par une subvention du budget Commune au budget CCAS.

A l'unanimité, la décision modificative a été votée à 14 pour.

Mme BOURGINE a posé la question de savoir où sera mis le chien.

Monsieur le Président précise que le chien a été emmené à la SPA, avec l'accord de Mme MOUZE Marie madeleine.

COLIS DE NOEL 2020 :

Le nombre de colis à ce jour est de 395 et 19 pour les hospitalisés.

Madame DESROCHES pose la question de savoir s'il y aura des colis distribués cette année, sachant que nous allons changer de municipalité.

Monsieur MOUGNE répond que pour 2020, on garde les prévisions de 2020 et que le prochain conseil municipal décidera, s'il continue ou pas une distribution pour 2021.

Il est abordé le mode d'inscription des colis. A savoir, s'il faut ajouter automatiquement les personnes ayant atteint 70 ans dans l'année, ou si on laisse ces mêmes personnes faire la démarche volontaire pour s'inscrire dès les 70 ans atteints.

Monsieur le Président procède à un vote.

12 voix pour une inscription d'office

2 voix contre.

Par conséquent, il est retenu une inscription d'office.

Choix des produits

Il est proposé aux membres présents une liste de produits de différents fournisseurs en vue de composer les colis de Noël.

Après débat, il a été retenu :

- Cidre 4 bouteilles
- Biscuits apéritifs fromage saveur jambon fumé
- Confit de st Jacques
- Asperges
- Salmi de palombe aux Maridans
- Haricots aux manchons de canard
- Pâtes fraîches Panzani
- Bocal sauce bolognaise
- Pain d'épice
- Confiture Bonne Maman cerise
- Tartelettes citron bonne maman
- Sachet de Lindt (pistache, blanc mangue, lait caramel, lait confiture de lait, noccio noir noisette, noir extra cacao 60 %)
- Sac isotherme
- Calendrier (thème : gastronomie solognote et berrichonne)

Spectacle

Le spectacle retenu pour 2019 a été annulé, (travaux de salle des fêtes) et reporté en 2020.

Le CCAS a retenu la salle des fêtes de Chabris pour son spectacle du 12 décembre 2020.

Les Etoiles Lyriques, présenteront « Les années 60, c'est classe ».

Le cachet frais de déplacement inclus est de 2796.00 euros.

Il est abordé, le problème du transport pour véhiculer les anciens de Gièvres à Chabris.

Pas de décision de prise, problématique à revoir avec la nouvelle municipalité.

Fin de la séance à 11 h 30